

# MOTION

**Auteur** Alex Schwestermann, CSPO, Stéphane Ganzer, PLR, Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et cosignataire  
**Objet** Incitation par le Canton à la mise sur pied d'une politique de promotion est de soutien dans les communes  
**Date** 18.12.2015  
**Numéro** 3.0232

---

Le canton du Valais s'est doté le 11 mai 2000 d'une loi en faveur de la jeunesse (Lje) performante et dynamique qui repose sur quatre piliers :

- Promotion et soutien
- Protection
- Prestations spécialisées
- Placements et mesures contractualisées

Le 30 septembre 2011, le Parlement fédéral a adopté la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ). Cette loi a pour but de favoriser le développement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes. Nous proposons par cette motion qu'un réexamen de l'article 11 de la Lje concernant le soutien aux organismes de jeunesse afin de mettre sur pied une possibilité de financement des organisations de jeunesse par le Canton sur le modèle de la LEEJ. Cette modification devrait en priorité maintenir et développer les politiques communales dans ce domaine.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat est prié de créer les bases permettant un soutien incitatif aux organisations de jeunesse sur le modèle de la loi fédérale.